

Délibération N° 19/2019
Séance du 13 novembre 2019

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 44'000. --, destiné à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'abri de protection civile « Vergers », sis au Chemin des Patenailles

- Vu le rapport de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires,
- vu les travaux nécessaires pour que l'abri de protection civile « Vergers » puisse être utilisé correctement,
- vu la décision de la commission Finances-Logements-Naturalisation de sortir lesdits travaux du projet budget de fonctionnement 2020 et de les inscrire en investissement
- vu les différents devis reçus pour réaliser ces travaux,
- vu le rapport de la commission Finances-Logements-Naturalisation, du 21 octobre 2019,
- vu l'article 30, alinéa 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. de réaliser les travaux de mise aux normes de l'abri de protection civile « Vergers » ;
2. d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 44'000. --, destiné au financement de cette opération ;
3. de comptabiliser la dépense de CHF 44'000. -- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir la dépense de CHF 44'000. -- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 162003.330.0400 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020 ;

Puplinge, le 13 novembre 2019

